



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 10045

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conditions d'accès aux soins pour nos concitoyens. D'après une enquête d'UFC-Que Choisir du Haut-Rhin, les Haut-Rhinois seraient victimes d'une « fracture sociale ». En effet, selon cette étude, l'accès géographique aux soins et les dépassements d'honoraires seraient étroitement liés. Même si l'accès au médecin généraliste pose d'une manière générale moins de problèmes aux patients dans le département, tant au niveau de leur présence sur le territoire que du faible taux de dépassements d'honoraires, il en est tout autrement des spécialités pédiatriques, gynécologiques ou ophtalmologiques. Ainsi, si 16 % de la population haut-rhinoise se trouve dans un désert médical en ce qui concerne la spécialité pédiatrique, ce pourcentage monte à 69 % pour l'accès à un pédiatre aux tarifs de la sécurité sociale. Il y a de ce fait une fracture entre des usagers qui peuvent se soigner dans de bonnes conditions et ceux qui sont progressivement exclus du système de santé car ils ne peuvent payer les tarifs demandés. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de mettre en œuvre afin de faciliter l'accès aux soins pour tous.

Texte de la réponse

Réduire les inégalités de santé, permettre un accès aux services qu'un système de santé performant doit garantir en proximité (soins, prévention, dépistage, éducation à la santé), représentent deux enjeux majeurs pour le Gouvernement, qui fondent la stratégie nationale de santé lancée par le Premier ministre le 8 février dernier et dont il a confié la responsabilité à la ministre des affaires sociales et de la santé. Les difficultés d'accès aux soins, matérialisées par des délais de rendez-vous longs ou l'éloignement géographique d'un professionnel, alimentent le sentiment de désertification médicale. En matière de densité médicale, la situation française s'avère paradoxale : le nombre de médecins n'a jamais été aussi élevé (avec une croissance de près de 30 % depuis 20 ans) alors que les inégalités territoriales d'installation des professionnels de santé demeurent particulièrement importantes ; les zones rurales ne sont pas les seules concernées, les banlieues des grandes villes et même certains arrondissements parisiens enregistrent une baisse importante du nombre de médecins de famille. Le « pacte territoire-santé » annoncé par la ministre des affaires sociales et de la santé le 13 décembre dernier procède d'une démarche incitative et décline douze engagements qui constituent un plan global et cohérent autour de trois axes : le premier axe vise à changer la formation et à faciliter l'installation des jeunes médecins, notamment en permettant à tous les étudiants de faire un stage en cabinet avant l'internat, en les formant davantage à l'exercice en cabinet. La création d'une garantie de revenu permettra aussi à 200 praticiens territoriaux de médecine générale de s'implanter dans les territoires dès 2013 et un « référent-installation » a été désigné au sein des agences régionales de santé dans chaque région pour accompagner les jeunes médecins dans toutes les étapes de leur installation. Le second axe concerne la transformation des conditions d'exercice des professionnels de santé par la généralisation du travail en équipe, le développement de la télémédecine ou encore l'accélération du transfert de compétences. Le troisième axe consiste à promouvoir des investissements spécifiques pour les territoires isolés. L'accès aux soins urgents en moins de trente minutes sera assuré d'ici 2015. Des réponses sur mesure seront mises en œuvre concernant les hôpitaux de proximité. Le ministère des affaires sociales et de la santé s'assurera que les priorités du pacte seront mises en œuvre et que l'implication des acteurs sera bien au rendez-vous. !-- . popup-scroll {overflow :auto !important

;height :500px ;} .button { cursor :pointer ; color : #454545 ; font-size : 10px ; background : #CECFD1 url(/reponses/img/theme_galaxy/buttons.png) repeat-x scroll left top ; border :1px solid #BFC5CB ; padding : 2px 5px 2px 5px ; margin : 5px 10px 10px 0 ; } --.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10045

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6371

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3793